

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

9/11/2021

Dossier complet le :

9/11/2021

N° d'enregistrement :

5859

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une station d'épuration de 15 000 EH et d'un bassin de stockage-restitution de 2400 m³, rue du Marais sur la commune d'Haisnes-lez-La Bassée

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier GACQUERRE, Président de la CABBALR

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 2 4 6 0 0 0 0 1 3

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24 a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants	Station d'épuration rue du Marais à Haisnes-lez-La Bassée de capacité 15 000 EH et bassin de stockage-restitution de 2400 m ³

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de la station d'épuration d'Haisnes-lez-La Bassée d'une capacité de 15 000 EH (900 kg DBO₅/jour) en remplacement de la station d'Auchy-les-Mines insuffisante (de capacité 9 500 EH), selon le procédé des boues activées en faible charge avec traitement complet de l'azote en nitrification-dénitrification, traitement du phosphore par voie mixte biologique et physico-chimique, bassin de stockage-restitution des effluents de temps de pluie de 2 400 m³, traitement des boues par filtre-pressé et chaulage, aire de stockage des boues (9 mois) avant valorisation agricole.

4.2 Objectifs du projet

Malgré son bon fonctionnement apparent, l'actuelle station d'épuration d'Auchy-les-Mines de capacité 9 500 EH présente une capacité insuffisante pour traiter les flux de temps de pluie collectés par le système d'assainissement à large dominante unitaire des communes d'Auchy-les-Mines et Haisnes-lez-La Bassée en totalité et des communes de Douvrin, Hulluch et Violaines en partie. Elle est déclarée non conforme à la réglementation depuis plusieurs années compte tenu des importantes surverses non traitées au déversoir d'orage situé en tête de station, qui ont représentés en 2020 environ 75 % des volumes collectés par le système d'assainissement et 25 à 35 % des charges polluantes.

La nouvelle station d'épuration d'Haisnes-lez-La Bassée traitera les effluents de la même agglomération d'assainissement que celle actuelle d'Auchy-les-Mines (périmètre identique) et permettra de traiter les effluents de temps de pluie.

Le projet a pour objectif de protéger le milieu naturel récepteur constitué par le canal d'Aire à La Bassée. Les calculs d'impact du projet montrent que l'état écologique actuel sera préservé en aval du rejet.

Le projet permettra aussi de respecter les critères de conformité du système de collecte (critère retenu de moins de 20 déversements/an au DO soumis à autosurveillance réglementaire) et de la station tels que définis dans l'arrêté modifié du 21 juillet 2015.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprendra les opérations et ouvrages suivants :

- * EN TRAITEMENT DE L'EAU : réaménagement du déversoir d'orage en entrée de l'actuelle station d'Auchy-les-Mines / poste et conduite de refoulement des effluents de la branche des réseaux d'Auchy-les-Mines vers les prétraitements de la future station d'Haisnes, avec dégrillage automatique en amont et comptage électromagnétique / réaménagement du déversoir d'orage sur la branche des réseaux d'Haisnes rue du Marais / poste de relevage en entrée de la nouvelle station sur la branche des réseaux d'Haisnes, avec dégrillage automatique en amont et comptage électromagnétique / bassin de stockage-restitution des effluents de temps de pluie / dégrilleur de type escalier en amont des prétraitements sur l'ensemble des effluents / prétraitements par dessablage-dégraissage combiné / zones de contact et anaérobies concentriques / bassin biologique avec aération par fines bulles / dégazage / puits de recirculation des boues / clarificateur / traitement physico-chimique complémentaire du phosphore / canal de comptage.
- * EN TRAITEMENT/STOCKAGE DES BOUES : extraction des boues en excès du clarificateur / épaissement sur grille d'égouttage avec polymérisation / conditionnement des boues au chlorure ferrique ou polychlorure d'aluminium et au lait de chaux / déshydratation sur filtre-pressé / stockage non couvert de 9 mois de production de boue avant valorisation agricole.
- * BATIMENT D'EXPLOITATION ET DU TRAITEMENT DES BOUES
- * POSTES ANNEXES nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation.

La mission de maîtrise d'oeuvre est en cours. Les travaux sont envisagés du 4^{ème} trimestre 2022 à novembre 2024 y compris la réception des travaux. La continuité du service jusqu'à la mise en service sera assurée par l'actuelle station d'Auchy.

En phase ultérieure à partir de 2025, les ouvrages de la station d'Auchy seront démolis et/ou réutilisés pour la création d'un bassin de stockage-restitution complémentaire des effluents de temps de pluie (1600 m³).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle station d'épuration permettra de traiter les effluents de la future agglomération d'assainissement d'Haisnes-lez-La Bassée, identique à celle d'Auchy-les-Mines, en tenant compte des projets et perspectives d'urbanisation.

Elle traitera les flux de temps sec collectés par le système de collecte, estimés à 11 480 EH dans l'état d'urbanisation actuel, majorés de 1 840 EH à terme provenant de l'urbanisation à venir des zones urbanisables des Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées, soit 13 320 EH au total.

Par l'intermédiaire des bassins de stockage-restitution, elle permettra également de traiter les flux de temps de pluie afin de protéger le milieu naturel et que soit respectée la conformité du système d'assainissement.

Elle permettra aussi de traiter les boues issues du traitement pour leur valorisation en agriculture, et le stockage de celles-ci en dehors des périodes d'épandage (9 mois).

Les autres sous-produits de l'épuration seront récupérés et évacués vers des destinations/unités de traitement adaptées (refus de dégrillage en centre de stockage, sables et graisses traités sur d'autres stations d'épuration de la CABBALR).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) :

Rubrique 2.1.1.0. 1°) relative aux systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kg/j de DBO5.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du terrain dédié au projet (propriété de la CABBALR), y compris aménagements paysagers	24 076 m ² (triangle 208 m Nord x 265 m Ouest x 216 m Est environ)
Emprise pour l'implantation des ouvrages, voiries et aménagements paysagers (compte tenu des reculs imposés par le PLU)	13 962 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Marais
62138 HAISNES-LEZ-LA BASSEE

Parcelles A1938, A1940 d'Haisnes
Parcelle AS226 d'Auchy-les-Mines

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 47' 58" E Lat. 50° 30' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (voir carte ci-jointe) : ZNIEFF1 des Terril et Marais de Wingles, à 3 km au S-E bord à bord du site du projet ZNIEFF1 des Marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert, à 3.8 km à l'ouest bord à bord ZNIEFF 2 de la Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin, à 3 km bord à bord
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chevalement et bâtiments attenants de l'ancienne fosse n°6 de Lens, 2 impasse de la Fosse 6 sur la parcelle AH2 du cadastre d'Haisnes, inscrits à l'IMH le 23/11/2004 (à 360 m bord à bord du site du projet) Site de la fosse n°6 également inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Bassin minier NPDC), ainsi que le chemin cavalier longeant la future station au sud, ainsi que sa bande arborée en zone tampon (voir carte ci-jointe)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors des ZDH du bassin Artois-Picardie (carte ci-jointe) et de toute ZH délimitée Selon les études géotechniques réalisées (G2-AVP), les terrains rencontrés ne s'apparentent pas à des sols humides : limons jusqu'à 1 à 3.5 m, puis argile crayeuse jusqu'à 3.4 à 6.5 m puis craie altérée jusqu'à 7 à 15 m puis craie compacte, sans passée tourbeuse et avec un niveau d'eau le + élevé connu à 1.4 m de profondeur.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- TRI Béthune-Armentières arrêté le 26/12/12 mais pas de risques identifié à Haisnes - PPRI Haisnes (Inondation par ruissellement et coulée de boue, remontée de nappe) - SLGRI « Haute-Deûle » (Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation), mais pas de zone à risque identifiée sur le site du projet - PPI (Plan Particulier d'Intervention) de l'usine MAXAM de Mazingarbe mais site du projet en dehors de la zone d'intervention (voir cartes jointes) PPRI prescrit le 30/10/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL ou BASIAS ni pollution historique connue ne concerne le site du projet. Une étude de pollution des sols est néanmoins en cours, dans le cadre de la mission géotechnique G2 PRO.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet Site en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP, aucune aire d'alimentation de captage traversée par le système de collecte.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet Site en dehors de tout site inscrit
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet Site Natura 2000 le plus proche à 18.1 km à l'E-S-E bord à bord du site du projet (ZPS les Cinq Tailles, à Neuville et Thumeries)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet Site en dehors de tout site classé

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, alimentation en eau depuis le réseau d'eau potable pour les besoins du chantier et du personnel. En phase d'exploitation, alimentation en eau depuis le réseau d'eau potable pour le bâtiment technique, les sanitaires, douches de sécurité et lave-œil, le poste de préparation de polymère, les prises de lavage des zones de travail intérieures. Alimentation en eau industrielle pour le nettoyage des voiries et équipements et la fabrication du lait de chaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, rabattement de nappe probable pour l'assèchement des fouilles. Débit de rabattement à définir selon le suivi piézométrique en cours dans le cadre de la mission géotechnique G2 PRO
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les résultats des études géotechniques G2-AVP, les matériaux de déblai du site sont aptes au réemploi en remblai sous réserve d'une teneur en eau convenable au moment du chantier. La terre arable et les remblais ne seront pas réemployés à d'autres fins que paysagères.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site du projet actuellement en friche dans une zone urbanisable vouée aux activités et équipements, déjà partiellement aménagée (zone d'activités intercommunale Auchy/Haisnes/Douvrin) Reculs pris en compte de 20 m par rapport à l'axe du fossé du Marais et 10 m par rapport à celui du chemin cavalier longeant la future station Pré-diagnostic faune-flore en cours.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet Site Natura 2000 le plus proche à 18 km du site du projet (ZPS les Cinq Tailles, à Neuville et Thumeries)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site du projet actuellement en friche en zone 1AUb(Lb2) du PLUi du Sivom des Deux Cantons : zone spécifique non ou partiellement équipée réservée à une urbanisation à court terme pour des activités économiques et équipements
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet Site du projet en dehors de la zone d'intervention du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de l'usine MAXAM de Mazingarbe
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune sensibilité aux risques naturels identifiée sur le site du projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejet des eaux épurées de bonne qualité physico-chimique dans le canal d'Aire à la Bassée (= milieu récepteur de l'actuelle station d'Auchy-les-Mines), voie navigable à grand gabarit sans vocation de loisirs et à faible potentiel halieutique (peuplements peu abondants et peu diversifiés à dominante d'espèces cyprinicoles tolérantes)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, trafic des véhicules de chantier rue du Marais pour l'accès et le départ du site. En phase d'exploitation, transport occasionnel des boues pendant la durée de la période d'épandage agricole (3 mois/an), déplacements du personnel d'exploitation, livraison de réactifs (1 fois / 1.5 à 2 mois)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le captage des machines bruyantes, des pièges à son, des équipements performants du point de vue acoustique, et l'installation des équipements les plus bruyants dans le bâtiment (surpresseurs d'air, traitement des boues)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vents dominants dirigés vers le N-E et le canal dans une direction sans zone d'habitat proche (1ère zone au N-E à 700 m du site)</p> <p>Principe du traitement biologique par boues activées en aération prolongée dégageant peu d'odeurs</p> <p>Traitement des boues par déshydratation et chaulage générant un produit stabilisé peu odorant, et installé dans un bâtiment</p> <p>Désodorisation envisagée en option en tant que de besoin</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux épurées de la station d'épuration dans le fossé du Marais vers le Canal d'Aire à La Bassée (= milieu récepteur identique à celui de l'actuelle station d'Auchy-les-Mines situé 820 m en aval)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Effluents des sanitaires du local d'exploitation et égouttures issues du traitement repris dans un poste spécifique toutes eaux et réinjectés dans la filière de traitement</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Refus de dégrillage, compactés et ensachés, évacués en Centre de Stockage des Déchets (estimation à 18 m3/an et 12.6 t/an après compactage)</p> <p>Sables (estimation à 105 m3/an et 16.5 t MS/an) et graisses (estimation à 164 m3/an et 35.9 t/an) stockés en fosses puis évacués sur des unités de traitement spécifiques en place sur d'autres stations d'épuration de la CABBALR (Beuvry, Noeux-les-Mines ...)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Préservation de la bande arborée du chemin cavalier longeant la future station au sud (recul de 10 m) Intégrations architecturale et paysagère intégrées au projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle actuellement en friche Projet compatible avec la vocation d'activités de la zone 1AUb(Lb2)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Définition de normes de rejet plus sévères que la réglementation générale de l'arrêté du 21/07/2015 permettant de respecter la conformité du système d'assainissement et de protéger le milieu récepteur

Mise en place des dispositifs d'autosurveillance réglementaires et au-delà

Préservation de la bande arborée du chemin cavalier longeant la future station

Aménagement paysager du site tenant compte des espèces et spécificités locales

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif principal du projet est l'augmentation de capacité et l'amélioration du niveau de traitement de l'actuelle station d'Auchy-les-Mines, notamment en temps de pluie, pour la préservation du milieu récepteur, identique à celui actuel constitué par le canal d'Aire à la Bassée, et malgré son intérêt environnemental réduit (voie navigable). Vu l'occupation actuelle du site du projet (ancienne parcelle cultivée en friche), sa situation en zone urbanisable pour les activités dont l'aménagement est entamé à proximité, l'absence d'espace "sensible" sur et à moyenne distance du site, l'absence de risque naturel identifié, la préservation de la bande arborée bordant le site, l'intégration architecturale et paysagère intégrée au projet, les études amont engagées (étude de sols - diags pollution et faune-flore en cours), les éléments recueillis, qui seront détaillés dans l'étude d'incidence du dossier d'autorisation environnementale unique, devraient permettre de dispenser le projet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte du site UNESCO Carte du PPRT MAXAM Cartes relatives au risque d'inondation Carte des zones à dominante humide Carte des espaces naturels les plus proches

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature